



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 1<sup>er</sup> août 2022 à 19 heures, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Autoriser que la hauteur du garage isolé projeté soit supérieure à la hauteur du bâtiment principal, tout en respectant la hauteur à mi-toit maximale de 5 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :** 40, rang Saint-Louis  
Lot 3 674 388 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 15 juillet 2022.

---

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier